Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 105 du 28 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

DÉCISION n° 1182/ARM/EMM/PS/ORT

portant création de la formation Seine - équipage B.

Du *19 juin 2019*

ETAT-MAJOR DE LA MARINE :

Bureau « Organisation – Règlementation – Transformation »

DÉCISION n° 1182/ARM/EMM/PS/ORT portant création de la formation Seine - équipage B.

Du 19 juin 2019

NOR A R M B 1 9 5 4 5 3 8 S

Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 112.3.1.

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime. ,
Vu Instruction N° 177/DEF/EMM/ROJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif. ,
Vu Instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale. ,
Vu Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement. ,
Vu Décision N° 492/ARM/EMM/ORT du 21 mars 2018 portant création de la formation « Seine équipage A ». ,
Vu décision du 8 août 2018 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ,
Vu Décision N° 1737/ARM/EMM/ORT du 11 octobre 2018 portant prise d'armement pour essais du bâtiment de soutien et d'assistance hauturier « Seine ». ;

Décide :

Article premier. Préambule.

La formation administrative *Seine - équipage B* est créée à compter du 1er juillet 2019.

Article 2. Organisation.

Basée à Toulon, la formation administrative *Seine - équipage B* est placée sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

Article 3. Automatisation.

Clair libellé de l'unité : BSAM *Seine - équipage B*
Code d'identification : 0AER
Implantation géographique : Toulon

Article 4. Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le contre-amiral,
officier général « performance et synthèse »,

Denis BERTRAND.